

KECHER CHELOMO



keterchelomo.com | contact@keterchelomo.com | Ben Zoma 21, Bnei Brak - Israël

06.25.61.49.85



PARACHA VAYECHEV - HANOUKA - KISLEV 5786



LE MOT DU ROCH YÉCHIVA

Rav Kaplan vient de me dire qu'à Yerushalayim, il y a 50 ans, on disait un "Wort". Si tu prends le mot **וְיִצְחָק** que tu enlèves le **ח** il restera **וְיִצְחָק**.

Ceci symbolise que même si tu es attaché à la Kedoucha, que tu vis le **מִרְאֵשִׁי** jamais tu ne déconnectes du Tsadik, ton cadre deviendra **מִרְאֵשִׁי**.

L'Obscurité de la civilisation grecque nous entoure de toutes parts, on n'a qu'un seul moyen aujourd'hui de nous protéger, c'est de rester attaché à nos Tsadikim. Nos Gedolim sont nos phares, dans cet épais brouillard qui nous écarte de notre réussite (dans l'Education, le Chelom Bayt, le Limoud, la Tefila, la Tseniout, etc., dans 613 directions).

B"HM, les grands Rabbanim transmettent des messages valables pour tous, et en cas de nécessité, peuvent répondre aux individuels. **הַגּוֹטֶל** **מִן הַזְּקָנִים אֵינוֹ נִפְשָׁל** on est assuré d'arriver à la Clarté en suivant leurs directives.

La Société aujourd'hui est tellement globalisée, uniformisée, que l'on ne peut plus vivre à part. Et c'est ce que nous pouvons ressentir devant les Lumières de Hanoucca, BH'M que nous suivons le Emet des Gedolim, et pas celui de tous les médias....

Merci HKB'H de nous permettre ce Kecher avec TORAT EMET.



RAV MICHAËL OUAKNINE

HAMOTSI OU MÉZONOT ?

En cette période de Hanouka où nos tables sont remplies de beignets et autres pâtisseries, nous traiterons de la distinction entre la bérakha de Hamotsi et de boré miné mézonot.

La bérakha dépend de plusieurs paramètres, à savoir, principalement, la nature de l'aliment (comment la pâte est préparée) et de la quantité consommée.

Nous savons déjà que sur un pain dont la pâte est faite de la farine d'une des cinq céréales (le blé, l'orge, l'avoine, le seigle et l'épeautre) et d'eau, la bérakha est Hamotsi quelle que soit la quantité consommée et qu'il faut faire birkat hamazon à parti d'un kazaït (28 g). [On fait Nétilat yadayim sans bérakha à partir d'un kazaït (28 g) et avec bérakha à partir d'un kabeitsa (56 g)].

La Guemara (berakhot 42) nous enseigne que pour un certain type de pain, **pat haba bekisnin**, si nous fixons notre repas dessus, il faut faire Hamotsi. Sinon, il faut faire mézonot. (Nous définirons dans un second temps quels sont les préparations concernées par cette appellation).

C'est la quantité consommée qui nous permettra de savoir si nous avons fixé notre repas dessus, sachant que cette quantité ne dépend pas de l'individu mais est déterminée en fonction de l'habitude des gens à fixer leur repas sur cette quantité ou non.

Si on mange moins que cette quantité, on fera mézonot, qu'on soit rassasié ou pas. A l'inverse, si on mange plus que cette quantité, l'aliment aura le statut de pain dans tous ses aspects ; nétilat yadayim, hamotsi et birkat hamazon.

Selon les différentes opinions, cette quantité est comprise entre 160 g et 220 g. Il convient fortement d'éviter de consommer une quantité de pat haba bekisnin comprise entre ces deux mesures afin de ne pas rentrer dans un doute de bérakhot. Suite p2



Suivez les Si'hot du Rav Samuel Le Moussar du Rav Kaplan... en VIDEO

ABONNEZ-VOUS

CLIQUEZ-ICI

Que faire si on se rend compte pendant la consommation que la quantité a été dépassée ?

Si nous avons l'intention d'en manger moins que la quantité en question une nouvelle fois, la berakha de mézonot acquittera aussi la fin du repas ; nous ne ferons que le birkat hamazon à la fin. Si par contre, nous avons l'intention d'en manger encore la quantité en question, même si le repas est déjà entamé, il faudra faire nétilat yadayim, hamotsi et birkat hamazon à la fin.

Quels sont les aliments appelés Pat haba bekisnin ?

Trois traductions sont mentionnées dans le Choulkhan Aroukh :

1. Une pâte à pain classique (farine et eau) fourrée et enfournée avec sa farce. Par exemple, le reste de pâte à khala dans laquelle on fourre une barre de chocolat pour en faire un goûter. Il faut tout de même que la pâte ait pris un peu du goût de la farce.

2. Une pâte mélangée avec des ingrédients comme de l'huile, du sucre, du miel, des jus de fruits, etc. Par exemple, les gâteaux comme un cake ou un quatre quart, une pâte à tarte, etc. D'après le Choulkhan Aroukh, dès lors que l'on sent le goût de ces ingrédients dans la pâte, cela prend le statut de Pat haba bekisnin. Selon le Rama, il faut que le goût des ingrédients soit prépondérant par rapport à la farine ou qu'ils soient majoritaires en quantité par rapport à l'eau.

3. Une pâte faite de farine et d'eau seulement, mais dont la préparation et la cuisson la font devenir craquante. Par exemple, des crackers ou des biscuits.

Ces préparations ont pour point commun d'être cuites au four (maassé tanour) et nous ne fixons pas de repas dessus de manière générale. Pour ces trois préparations, la bérakha est boré miné mézonot, mais si on en mange une quantité supérieure à 220 g, il faudra

faire Nétilat Yadayim, hamotsi puis birkat hamazon.

Par exemple, une pizza dont on mangerait une quantité importante (une pizza entière contient en moyenne 350 g de pâte) deviendra forcément motsi.

Les pâtes et le couscous ne sont pas concernés par le statut de Pat haba bekisnin puisqu'ils ne sont pas cuits au four et que leur pâte n'a pas du tout l'aspect d'une pâte à pain.

Les crêpes ne sont pas non plus concernées puisque la pâte à crêpe est totalement liquide.

Pour les beignets ou les fricassés qui sont frits dans l'huile mais qui ont un aspect de pain, le Choulkhan Aroukh rapporte une controverse entre les Rishonim (Rabenou Yona, Rabenou Yeroukhm au nom de Rabenou Chimshon et le Rambam d'un côté et Rabenou Tam de l'autre) pour savoir si ils sont considérés comme du pain s'ils ne sont composés que de farine et d'eau (ou si ils prennent le statut de Pat haba bekisnin si leur pâte est mélangée à d'autres ingrédients) ou alors si ils sont des mézonot à part entière puisqu'ils ne sont pas cuits au four.

Il tranche qu'ils sont mézonot à part entière mais que celui qui a la crainte du Ciel devra tout de même tenir compte de l'avis de Rabenou Tam et manger du pain au cours de ce repas pour sortir du doute.

Cependant, au sujet de la khala (Yoré Déa, chapitre 329, s. 3), le Choulkhan Aroukh ne mentionne pas l'opinion de Rabenou Tam et tranche que pour une pâte frite, on ne prélève pas la khala. Rav Ben Tsion Aba Chaoul (Or Letsion, livre 2, chapitre 12, question 5, dernier paragraphe des commentaires) pense que l'opinion de Maran (l'auteur du Choulkhan Aroukh) est donc qu'une pâte cuite dans l'huile est mézonot à part entière et que même si on en mange une grosse quantité elle ne prend pas le statut de pain. C'est aussi l'opinion du Rav Ovadia Yossef (Yabia Omer, livre 8, chapitre 21).



RAV ASHER BRAKHA

'Hanouka est une fête qui a été instituée par les 'Hachmonaïm à l'époque du Deuxième Temple. C'est d'ailleurs la seule fête qui tombe en hiver, la seule qui dure huit jours et aussi la seule à se dérouler publiquement, à l'extérieur.

En fait, Hachem, après avoir créé six jours, crée aussi le septième qui est le Chabbat, un jour de transition entre le monde profane ('hol) et le Olam Haba.

Nos Sages disent que Chabbat est un avant-goût du Monde de l'Autre ... C'est également pour cela que nos Fêtes comme Pessa'h et Souccot comptent sept jours car chacune est une entité qui prend une dimension de Olam Haba afin que l'on puisse puiser en elle des forces spirituelles.

'Hanouka dure huit jours; ce chiffre symbolise l'infini. Hachem veut que l'on s'imprégne de l'infini, c'est aussi pour cela que l'on fait la brit à huit jours afin de sceller une alliance avec Hachem pour l'éternité. Le Am Israël est éternel et indestructible car il possède, à l'intérieur de lui, une parcelle de Hachem, Lui Qui est infini.

Si nous examinons le mot **שְׁמֹנֶה** chémone, les lettres forment aussi le mot **נְחַמָּה** néchama. L'âme est infinie ...

A 'Hanouka, c'est notre âme qui vibre ! Si nous prenons les trois premières lettres (la racine du mot), nous obtenons le mot **שְׁמָן** chémân. L'huile possède la propriété de remonter toujours à la surface, à l'image de notre Peuple. Car, malgré les Exils et les pogromes, nous remontons toujours à la surface, sans nous assimiler. Ce qui nous a protégés, c'est notre identité et notre nom **חֵם** chem qui est la racine du mot **שְׁמָן** shem car le nom hébreu est aussi une manière de se différencier.

'Hanouka vient du mot 'hinoukh qui veut dire initiation, éducation. A nous d'éduquer nos enfants et de leur enseigner que les Grecs



EDUQUER DANS LA PURETÉ

n'étaient pas intéressés par notre destruction, ni par notre extermination physique : leur objectif visait à souiller la Kedoucha du Beth Hamikdash et celle de l'huile. A la limite, cela ne les dérangeait pas que nous continuions à allumer la Ménora mais justement avec de l'huile impure.

La néchama de nos enfants est comme une petite fiole d'huile pure. Il nous appartient de les protéger et de leur enseigner de ne pas faire de leur corps un culte mais de l'utiliser pour servir Hachem.

Le monde occidental ressemble à un grand feu d'artifice. Il nous donne le sentiment qu'il brille mais, en fait, après nous avoir éblouis, il ne reste qu'un grand ciel noir et un léger souvenir. Nos références, elles, ne s'éteignent pas car leurs lumières brillent jusqu'à aujourd'hui par leurs enseignements et leur droiture. Des petites fioles d'huile, certes ! Mais de Vraies Lumières !

'Hanouka vient nous apprendre à rester forts et à éclairer, même dans les endroits les plus obscurs, même dans les endroits publics ... Il faut sortir de la course, se poser pour pouvoir prendre conscience et voir combien l'obscurité est grande et la place qu'elle peut occuper ...

'Hanouka, c'est une fête où l'on offre des cadeaux à nos enfants pour qu'ils soient heureux d'être des Yehoudim et non des Grecs, des assimilés.

Protégez leur pureté, ils sont innocents et ne connaissent pas le danger des mauvaises influences, montrez-leur le bon côté de la Torah avec la Sim'ha et la Emouna. Un peu de lumière éloigne beaucoup d'obscurité !

Roch Kollel des Institutions "Lechem Chamaim"

<https://lechemchamaim.com/>

Pour contacter le Rav : 00 972 (0) 54 85 99 770



Est-il permis à une belle-fille d'allumer les bougies de Chabbat lorsqu'elle se trouve chez ses parents ou chez ses beaux-parents ?

1. La raison de la mitsva de חֶלְקַת נְרוֹת

Le Talmud (Shabbat 23b) enseigne que si un homme n'a d'argent que pour acheter une bougie de Chabbat ou une bougie de 'Hanouka, il doit acheter celle de Chabbat.

Pourquoi ? Parce que la bougie de 'Hanouka est interdite au profit, comme tranché dans le Choul'han 'Aroukh (סימן הריגע סעיף ג). En ne profitant pas de sa lumière, on montre clairement qu'on l'a allumée uniquement pour publier le miracle et non pour un usage personnel. Le Michna Beroura (מ"ק) ajoute une autre raison : la 'Hanoukkia est une sorte de rappel de la Ménora du Temple, dont la lumière était également interdite au profit.

En revanche, les bougies de Chabbat sont faites pour être utilisées (pour manger, boire, discuter, etc., mais pas lire – voir Choul'han 'Aroukh (סימן רעה) concernant la crainte de venir toucher la bougie). La raison principale de cet allumage est le **שְׁלָוּם בֵּית**, la paix dans la maison.

Le Talmud (Shabbat 25b), en s'appuyant sur le verset d'Eikha (3,17 au sujet de l'époque de la destruction du temple) « וְתוֹנַח מְשֻׁלָּוּם נְפָשִׁי », explique que l'absence de lumière enlève la paix. C'est à dire que dans le noir, l'homme trébuche, s'énerve, et cela entraîne disputes et tension familiale.

Le Rambam (Hilkhot 'Hanouka 4:14) dit clairement que les bougies de Chabbat prennent sur celles de 'Hanouka, allant jusqu'à comparer cela au fait qu'Hashem permet d'effacer Son Nom dans le cas de la femme sota (Bamidbar 5,11) afin de rétablir la paix.

Le Maguid Michné rapporte le Sifri (144) sur Nasso : toutes les bénédictions se concluent par le mot **שְׁלָוּם** (« paix »), ce qui montre son importance. Le Rambam ajoute que toute la Torah a été donnée pour faire régner la paix, comme il est écrit dans Michlé (3,17) : **דְּרָכֵיכֶם דְּרָכֵי נָעַם וְכָל נְחִיבּוֹתֵיכֶם שְׁלָוּם**.

Question: Si la lumière qui prévient les disputes est si essentielle, pourquoi cette priorité ne s'appliquerait pas toute la semaine, lorsqu'un homme n'a les moyens d'acheter qu'une seule lumière (Chabbat vs. lumière de semaine) ?

Discussion des décisionnaires

• **Rachi** (Shabbat 23b) : la priorité n'existe que pour les bougies de Chabbat, car c'est lié à la souffrance d'être dans le noir pendant Chabbat, relevant du oneg Shabbat, « le profit pendant Shabbat »

• **Ritva, Rabbénou Hananel, Rambam** (fin de Hilkhot 'Hanouka) : la priorité des bougies de la maison s'applique même en semaine, car le shalom bayit est un principe universel, pas spécifique au Chabbat.

Le Rambam semble très logique : la lumière empêche de tomber, prévient les disputes et cela vaut tout autant en semaine.

Problème

Le Choul'han 'Aroukh (סימן רעה סעיף ג) tranche comme l'avis de Rachi, contre le Rambam, ce qui soulève une difficulté : comment explique-t-on qu'il ne suit pas le Rambam malgré la force de son raisonnement ?

2. Bénir sur une "addition de lumière"

Le Choul'han 'Aroukh (סימן רעה סעיף ג) parle du cas où plusieurs couples passent Chabbat dans la même pièce (dormir et manger au même endroit) Deux avis :

Avis 1 : chacun peut bénir

Le Maguen Avraham (§15) explique que plus il y a de lumière :

- plus on évite les chutes,
- plus on augmente le **שְׁלָוּם בֵּית**,

- plus on rajoute de joie pendant le repas.

Avis 2 : ne pas bénir sur une bougie supplémentaire (Or Zaroua)

Selon le Michna Beroura (§36), la raison est que la lumière fournie par la première bougie est déjà suffisante pour le **שְׁלָוּם בֵּית**.

Donc bénir sur une bougie en plus **risque de בְּרִכָּה לְבָטָלה**.

Conclusion du Choul'han 'Aroukh

On suit l'avis strict : une seule femme bénit, toutes les autres s'acquittent par son allumage. Principe appliqué : — **סְפָק בְּרִכּוֹת לְהַקְלָה** En cas de doute, on ne bénit pas pour éviter un Nom divin en vain. Dans notre cas, la deuxième femme qui allumé est dans une situation de doute car c'est une discussion entre les décisionnaires et donc ne bénit pas.

Le **Rama** suit l'avis permissif : toutes peuvent bénir dans la même pièce. Le Maguen Avraham au nom du Shlah ajoute que deux personnes ne doivent pas bénir sur la même bougie (bien que certains, comme le Peri Megadim, permettent aux femmes pauvres de s'appuyer sur cet avis).

Si chacun a sa chambre

Le Michna Beroura (§38) tranche que même si l'on mange ailleurs, du moment qu'on dort dans sa chambre on doit y allumer avec bénédiction (comme expliqué au §28). C'est aussi l'avis du Hazon 'Ovadia (vol. 1 p.197), du Kaf Ha'haim (55) et de Or Létsion (18:6). (Le Shemesh Oumagen II:38 suit le Rama.)

3. Profiter de la lumière

Toute la mitsva de l'allumage des bougies de Shabbat est fondée sur le profit de la lumière servant à établir le **שְׁלָוּם בֵּית**.

Si l'on n'en profite pas c'est comme si l'allumage n'avait servi à rien.

Le Choul'han 'Aroukh (סימן רעה סעיף ט) tranche que si quelqu'un mange ailleurs, et que les bougies ne durent pas assez longtemps pour qu'il en profite en rentrant, sa bénédiction était une **בְּרִכָּה לְבָטָלה** — bénédiction en vain (Michna Beroura §41).

Le Maguen Avraham (§16) ajoute : même si on n'a pas besoin de la lumière (car il fait jour), la lumière des bougies agrémentera le repas et rajoute joie et plaisir.

Il ajoute d'après le Maharil qu'il vaut mieux mettre beaucoup d'huile pour que les bougies restent allumées jusqu'à la nuit.

D'après la loi, si une belle-fille ou une femme mariée dispose d'une chambre à elle et à son mari, elle devra y allumer les bougies de Chabbat avec bénédiction, même si le repas de Chabbat se déroule dans une autre pièce.

En revanche, si elle n'a pas de chambre séparée et que sa mère ou sa belle-mère allume déjà dans la même pièce où elle dort et mange, elle ne pourra pas bénir sur son propre allumage ; elle devra alors avoir l'intention de s'acquitter de la bénédiction récitée par celle qui allume. Dans le cas où elle allume dans sa chambre, elle veillera à mettre assez d'huile (ou une bougie suffisamment longue) afin de pouvoir profiter réellement de la lumière, soit après le repas, soit en entrant dans la chambre pendant le repas.

Sans ce profit minimal, la bénédiction serait considérée comme une berakha levatala- bénédiction en vain, puisque toute la mitsva de l'allumage repose sur le shalom bayit créé par la lumière des bougies.

**Rav Elie Aidan est l'auteur de l'ouvrage
"15 minutes pour illuminer votre Chabat"**

Pour contacter le Rav : elieaidan5@gmail.com





UN BOUQUET POUR HACHEM

Dans le célèbre chant de *Maoz Tzour*, dans la quatrième strophe, nous chantons : «*Naâssé ness lachochanim*-Un miracle s'est produit pour les chochanim».

Mais qui sont ces « chochanim » pour lesquels le miracle de la fiole d'huile a eu lieu ?

Les *chochanim*, qui désignent un type de fleur, sont souvent associées aux roses et font référence aux 'Hachmonaïm. Pourquoi les surnomme-t-on ainsi ?

Rachi, dans son commentaire sur *Dévarim* (33:11), nous enseigne qu'ils étaient treize, un nombre symbolique qui correspond au nombre de pétales de cette fleur appelée *chochane*

(voir *Zohar*, *Parachat Pin'has*, 233b).

Mais quel lien existe-t-il entre les 'Hachmonaïm, les *chochanim* et le chiffre 13 ?

La fleur *chochane* a une particularité : elle pousse avec ses pétales fermées, se préservant ainsi des épines qui l'entourent. Elle concentre toute son énergie sur sa croissance et, une fois au sommet, elle déploie toute sa splendeur en ouvrant ses pétales. Les épines, restées en bas, deviennent alors impuissantes.

À l'époque de 'Hanouka, la culture grecque était comme ces épines : elle cherchait à entraver la croissance spirituelle du peuple juif et à l'empêcher d'atteindre sa splendeur.

Les Grecs promulguèrent trois décrets spécifiques interdisant *Chabat*, *Brit-mila* et *Roch Hodech*. Ces trois éléments fondamentaux de la vie juive représentent les piliers de l'identité spirituelle.

Il est intéressant de noter que la *guématria* de ces trois décrets (*Chabat-Mila-Hodech* = 1099) correspond à celle des cinq niveaux de l'âme (Néfech, Roua'h, Néchama, Haya, Yé'hida = 1099). Les Grecs voulaient ainsi annihiler l'essence même de l'âme juive.

Mais les 'Hachmonaïm, semblables aux *chochanim*, ont su rester hermétiques aux influences de la culture grecque. Leur fidélité et leur *méssirout néfach* (dévouement) pour Hachem leur ont valu un signe du Ciel: le miracle de la fiole d'huile, elle-même scellée hermétiquement.



Lorsque nous allumons les lumières de 'Hanouka, nous récitons deux bénédictions qui comptent chacune 13 mots, en souvenir de l'unité et de l'amour des 'Hachmonaïm pour Hachem. Ensemble, ces deux bénédictions totalisent 26 mots, la *guématria* du Nom de Hachem (.(7-1-7-En effet, Hachem se révèle là où règnent l'amour (*ahava* = 13) et l'unité (*é'had* = 13). C'est dans cet état d'harmonie que le miracle peut survenir.

On trouve également une belle allusion dans l'alphabet hébreu, en commençant par la huitième lettre, *hét* : 'Hét (hapess) - Tét (tahara) - Youd (iyé) - Kaf (kvar) - Lamed (lékha) - Mém (miHachem) - Noun (Ness).

Ce jeu de lettres forme une phrase : « *Cherche la pureté, et déjà pour toi un Miracle surviendra.* » Cela nous enseigne que la recherche sincère de la pureté est en soi une source de délivrance. Fait remarquable : le miracle (Ness) se trouve après la treizième lettre de l'alphabet, renforçant encore le lien avec le chiffre 13.

Le *Ran* explique que le mot 'Hanouka se compose de deux parties :) *וְנַסְעֵה* reposer) et ,25) *נֵצֶן* valeur numérique). Cela signifie qu'ils se sont reposés [de la guerre] le 25 Kislev, jour marquant la victoire des 'Hachmonaïm.

Le *Tsor Hamor* ajoute que cette victoire est liée au verset clé récité par les 'Hachmonaïm avant chaque bataille : « *Chéma Israël Hachem Eloqué-nou Hachem É'had.* » Ce verset contient 25 lettres, symbolisant leur foi absolue en l'unité et la souveraineté de Hachem. C'est grâce à cette foi inébranlable qu'ils ont pu vaincre et se reposer.

Apprenons, à l'image des 'Hachmonaïm, à chercher la pureté et à nous rapprocher d'Hachem. Préservons-nous des influences « épineuses » de notre environnement et concentrons nos forces pour nous élever spirituellement. Alors, une fois arrivés au sommet (dans le *Olam Aba*), nous pourrons déployer toute notre splendeur et révéler nos « ca-pétales » (capitales) de mitsvot, accumulées tout au long de notre vie.

Extrait de l'ouvrage "A la lumière du miracle"
Ebook disponible sur <https://www.ovdhdm.com/>
Pour contacter le Rav : mb0548418836@gmail.com

APPEL À TOUS LES ANCIENS DE KETER

Partagez le KECHER CHELOMO autour de vous et contribuez à renforcer le lien qui nous unit. Et surtout, n'hésitez pas à nous contacter pour partager, vous aussi, vos 'hidouchim avec les anciens de Keter. Continuons ensemble à faire vivre l'esprit de Keter !

216 SN

Fiançailles de Raphael Meimon

Du fils de Rav Ephraim Haouzi

Pidyon Haben : Rav Arik Nakache

Mariage: Ness Toledano

Ariel Elgrably

Vous aussi faites nous partager vos joies
m.o@ateed.fr

